



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 05/04/19



## L'encadrement des loyers va encore réduire l'offre de logements

**Le plafonnement des loyers est sur le point de faire un retour expérimental, le ministre du Logement Julien Denormandie ayant signé la semaine dernière un décret autorisant l'expérimentation du plafonnement des loyers. Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM réaffirme le danger d'une telle mesure pour la santé du logement.**

*« En encadrant les loyers, le gouvernement crée un climat de défiance auprès des bailleurs en les accusant d'être la source des maux du logement en France. Les revenus que les bailleurs étaient censés obtenir par l'intermédiaire d'un marché libre se trouvent en quelque sorte réquisitionnés de manière totalement arbitraire.*

*C'est aussi et essentiellement une mauvaise communication auprès des locataires sur le long terme, car la fuite des bailleurs privés, induite par cette confiscation de leurs revenus, finira par desservir les personnes en recherche d'un logement. En l'absence de secteur privé locatif puissant, ils n'arriveront plus à se loger.*

*L'encadrement répond à un problème à court terme que rencontrent les locataires, lié au montant de leur loyer. Mais ce problème est le fruit d'une offre trop rare. Il faut donc entrer dans une réflexion sur le long terme afin de rétablir l'offre et créer une forme de concurrence et de perspective du marché. Adapter la durée des préavis serait un bon début. »*



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Télécharger la brève



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



Sujets connexes :



Les transactions toujours au plus haut, mais attention à la perte de confiance des ménages



Projet de loi ELAN et encadrement des loyers : une habileté coupable



La FNAIM s'engage et propose deux mesures pour soutenir la rénovation énergétique

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02